



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 octobre 2025

Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) : Annie Genevard réunit le Parlement du sanitaire et prend des mesures renforcées sur les mouvements de bovins

La stratégie sanitaire de lutte contre la DNC a porté ses fruits en Savoie et en Haute-Savoie où il n'y a plus aucun foyer épidémique depuis le début du mois de septembre. L'apparition très récente de plusieurs foyers ponctuels (un foyer dans l'Ain, trois foyers dans le Jura et trois foyers en Occitanie) est préoccupante et résulte probablement de mouvements d'animaux, dont certains illicites.

Cette situation fragilise la confiance de nos partenaires européens qui suivent avec attention l'évolution de la maladie en France. C'est pourquoi Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire a réuni ce jour en urgence le Comité national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) et pris les mesures suivantes :

- **Interdiction de tout rassemblement « festif » (concours, foires, salons, etc.) de bovins sur tout le territoire métropolitain ;**
- **Interdiction, dans l'ensemble des régions comprenant une zone réglementée - à savoir l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie - des marchés de bovins destinés à l'élevage ;**
- **Interdiction de toute sortie de bovins du territoire métropolitain pour éviter la diffusion du virus hors de France.**

Des sanctions sévères seront appliquées : **amende en cas de non-respect des mesures de limitation des mouvements ; augmentée en cas de récidive ; non dédommagement par l'Etat pour le dépeuplement si les infections résultent de comportements interdits.**

Les contrôles seront renforcés par instruction aux préfets. **Ces mesures prennent effet le 18 octobre et sont valables jusqu'au 4 novembre 2025 inclus. Elles seront levées le 5 novembre, si la situation sanitaire le permet.**

Pleinement consciente des conséquences économiques de cette mise en place de frein d'urgence, la ministre demeure à l'écoute de la profession et de l'ensemble des opérateurs sur l'évolution de la situation économique de la filière.

La ministre veillera à ce que le marché et les prix ne soient pas indûment affectés par cette mesure temporaire. Elle enjoint tous les acteurs économiques de la chaîne à une solidarité et à une

responsabilité à la hauteur de l'ampleur de la crise sanitaire connue. A cette fin, elle les recevra dès lundi pour discuter, avec eux, des dispositions à prendre pour préserver le marché français de tout risque spéculatif.

« J'ai décidé de mettre en œuvre ces mesures renforcées car le non-respect des règles relatives aux mouvements des bovins est la source de l'extension de la maladie en France et du retard intolérable, pour tous, de la sortie de crise. Ces mesures sont nécessaires pour préserver l'élevage bovin français et rassurer nos partenaires européens et commerciaux. Je remercie les professionnels responsables qui se sont mobilisés et ont consenti à d'importants efforts depuis plus de trois mois. Il ne faut rien relâcher ; j'en appelle à la responsabilité de tous dans l'application des mesures. Je veillerai à protéger le marché français de tout risque spéculatif. » Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

La DNC est une maladie strictement animale, virale non transmissible à l'être humain, ni par contact avec des bovins infectés, ni par l'alimentation de produits issus de ces animaux (viande, lait, fromage), ni par piqûres d'insectes. Elle se propage entre bovins par les mouvements d'animaux infectés ou via des insectes « vecteurs » (taons et mouches piqueuses / stomoxes). [En savoir plus sur la maladie.](#)

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv